



DECISION N°027/D/FEICOM/DG DU

Pour la réalisation des prestations de maintenance des extincteurs de l'immeuble siège et des Agences Régionales du FEICOM pour l'Adamaoua (ARAD), le Centre (ARCE), l'Est (ARES), l'Extrême-nord (AREN), le Littoral (ARLT), le Nord (ARNO), le Nord-ouest (ARNW), l'Ouest (AROU), le Sud (ARSU), et le Sud-ouest (ARSW)

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

24/N° 027 /DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/IHT

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°019/AONO/FEICOM/CIPM/2024 du 27 juin 2024 en procédure d'urgence pour la réalisation des prestations de maintenance des extincteurs de l'immeuble siège et des agences régionales du FEICOM pour l'Adamaoua (ARAD), le Centre (ARCE), l'Est (ARES), l'Extrême-nord (AREN), le Littoral (ARLT), le Nord (ARNO), le Nord-ouest (ARNW), l'Ouest (AROU), le Sud (ARSU) et le Sud-ouest (ARSW).

DECIDE:

Article 1^{er} : La Société GROUPE DAGO CONSULT Sarl, B.P : 6228 YAOUNDE-CAMEROUN, TEL (237) 243 226 022/222 208 61, est déclarée adjudicataire du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°019/AONO/FEICOM/CIPM/2024 du 27 JUIN 2024 en procédure d'urgence pour la réalisation des prestations de maintenance des extincteurs de l'immeuble siège et des Agences Régionales du FEICOM pour l'Adamaoua (ARAD), le Centre (ARCE), l'Est (ARES), l'Extrême-nord (AREN), le Littoral (ARLT), le Nord (ARNO), le Nord-ouest (ARNW), l'Ouest (AROU), le Sud (ARSU) et le Sud-ouest (ARSW) pour un montant de cinquante-quatre millions deux-cent quatre-vingt-treize mille soixante-neuf (54 293 069) francs CFA TTC et un délai d'exécution de douze (12) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Article 2 : Le Responsable de ladite Société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement du Marché y afférent.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations

- ✓ MINMAP:
- ✓ ARMP:
- ✓ PICIPM/FEICOM:
- ✓ INTERESSE:
- ✓ ARCHIVE:
- ✓ AFFICHAGE.



Yaoundé, le 10 AOUT 2024

Akoa Philippe Camille

MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE

FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE / SPECIAL COUNCIL SUPPORT FUND FOR MUTUAL ASSISTANCE

B.P. / P.O. Box. : 718 Yaoundé, Cameroun. - FEICOM, 381, Rue 4.565 MIMBOMAN Yaoundé 4^{ème}
Tél. (237) 222 23 51 64 / (237) 222 22 27 28 - Fax. (237) 222 23 17 59

Site Web: www.feicom.cm / Email: feicom@feicom.cm

Certifié ISO 9001/14001